

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 14 DECEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 08 décembre 2022

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Frédéric CROS, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Hassen SFAR, Dominique ROBERT.

POUVOIRS :

Robert LECOCQ donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,
Marie-Laure DUMONT donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Fadilla DAHMANI,
Marie-Claire NEAUD donne pouvoir à Marianne IRIARTE-HUET,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Hassen SFAR donne pouvoir à François NEBOUT,
Dominique ROBERT donne pouvoir à Frédéric CROS.

MEMBRES ABSENTS :

Jean Leopold SIWE-NANA, Lhoussaine BOUFARHA.

Monsieur Cédric JEGOU a été nommé secrétaire de séance

N° 2022-133- Finances - Tarifs 2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les nouveaux tarifs municipaux 2023 tels que mentionnés en annexe et correspondant à une hausse de 5% des tarifs appliqués en 2022.

Ces tarifs concernent :

- Location du bus municipal ;
- Droits de places et marchés ;
- Redevances d'occupation du domaine public ;
- Location de matériel scénique et de festivités ;
- Location de matériels techniques ;
- Location de matériel entre les communes du Grand Angoulême ;
- Redevances cimetières ;
- Restauration scolaire et accueil périscolaire ;
- Location de salles ;
- Arts et Cie ;
- Billetterie ;
- Ecole Municipale de Sport ;
- Location de gymnases municipaux ;
- Vente de bois ;
- Coûts horaire matériel et main d'œuvre travaux en régie

Fait et délibéré en mairie, le 14 décembre 2022.

Le maire,



François NEBOUT